



**Personnes transgenres**  
**ayant fait une demande de changement de la mention officielle**  
**de leur sexe en Belgique – 2023**  
**Données issues du Registre national**  
**(du 1<sup>er</sup> janvier 1993 au 31 décembre 2022 inclus)**

Lorsqu'une personne demande à faire changer officiellement la mention de son sexe sur sa carte d'identité auprès de l'état civil, ce changement est consigné dans le Registre national, ce qui permet de dresser un aperçu annuel du nombre de changements de la mention officielle du sexe. Ce document web présente les données selon le genre, l'âge et la région.

Le 25 juin 2017, une nouvelle loi a été adoptée, la « *Loi réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets* ». Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il n'est plus nécessaire de se soumettre à une procédure médicale pour modifier le M ou le F dans l'acte de naissance. La stérilisation irréversible, la chirurgie et le jugement d'un-e psychiatre ne sont plus nécessaires. Le point de départ de la nouvelle loi est l'autodétermination. Les chiffres du Registre national montrent que l'impact de cette nouvelle législation sur le nombre de changements est particulièrement important. Le nombre de changements de la mention officielle du sexe a connu un pic énorme en 2018 et semble depuis lors se stabiliser à un niveau beaucoup plus élevé. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation a en outre fait fortement évoluer le profil des demandeur-se-s.

Afin de fournir un aperçu exact de l'impact de la législation, le deuxième point compare les profils des personnes transgenres ayant demandé une modification de l'enregistrement dans le cadre des différentes réglementations. Le premier point présente les chiffres globaux pour la période allant de 1993 à fin décembre 2022.

Bien que la nouvelle législation permette aux personnes transgenres d'accorder beaucoup plus facilement leur sexe officiel à leur identité de genre, il serait incorrect de considérer que ces chiffres

se rapportent au nombre total de personnes transgenres en Belgique, pour lesquelles il n'existe aucun chiffre officiel. Selon les estimations, la Belgique compte environ 55.000 personnes transgenres<sup>1</sup>. Les chiffres de cette publication reflètent uniquement le nombre de personnes qui ont fait changer la mention officielle de leur sexe sur leur carte d'identité.

Ces données administratives ne permettent pas non plus de tirer des conclusions sur le ressenti des personnes concernées. Ce ressenti est personnel et il ne peut bien souvent pas être reflété en une seule lettre. On peut seulement supposer que la nouvelle mention est plus proche de l'identité de genre des personnes concernées que le sexe qui leur a été assigné à la naissance.

Le parlement traite actuellement un projet de loi visant à permettre plus d'un changement de la mention du sexe. Un certain nombre de conditions feront également l'objet d'un assouplissement. L'impact que cela aura, dans le futur, sur les données relatives à l'enregistrement n'est pas encore clair.

Vous trouverez de plus amples informations sur la législation sur le [site web de l'Institut](#).

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes collabore avec le Registre national en vue d'élaborer cet aperçu chiffré chaque année. Ces données peuvent être utilisées à condition d'en mentionner correctement la source. En vue de préserver la vie privée des personnes concernées, le Registre national ne transmet jamais de données individuelles.

## **1. Changements de l'enregistrement du sexe depuis 1993**

### **1.1. Nombre et proportion**

Entre janvier 1993 et le 31 décembre 2022, 3.829 personnes ont fait adapter la mention officielle de leur sexe en Belgique. Dans 56% des cas, il s'agit de changements d'homme vers femme (femme transgenre) et dans 44%, de femme vers homme (homme transgenre). Durant des années, ce rapport était de deux tiers contre un tiers, mais il se modifie en faveur des hommes transgenres depuis la modification de la loi. Depuis 2019, la proportion de demandes est à peu près égale.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre est basé sur l'enquête #YouToo? qui a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population belge âgée de 18 à 75 ans. Plus d'informations sur le site web de l'Institut.

**Tableau 1.1 : Nombre de changements de la mention officielle du sexe selon le genre  
(1993 - décembre 2022)**

	Nombre	Proportion
<b>Femme transgenre</b>	2131	56%
<b>Homme transgenre</b>	1698	44%
<b>Total</b>	3829	100%

*Source : Registre national (traitement IEFH)*

## **1.2. Évolution**

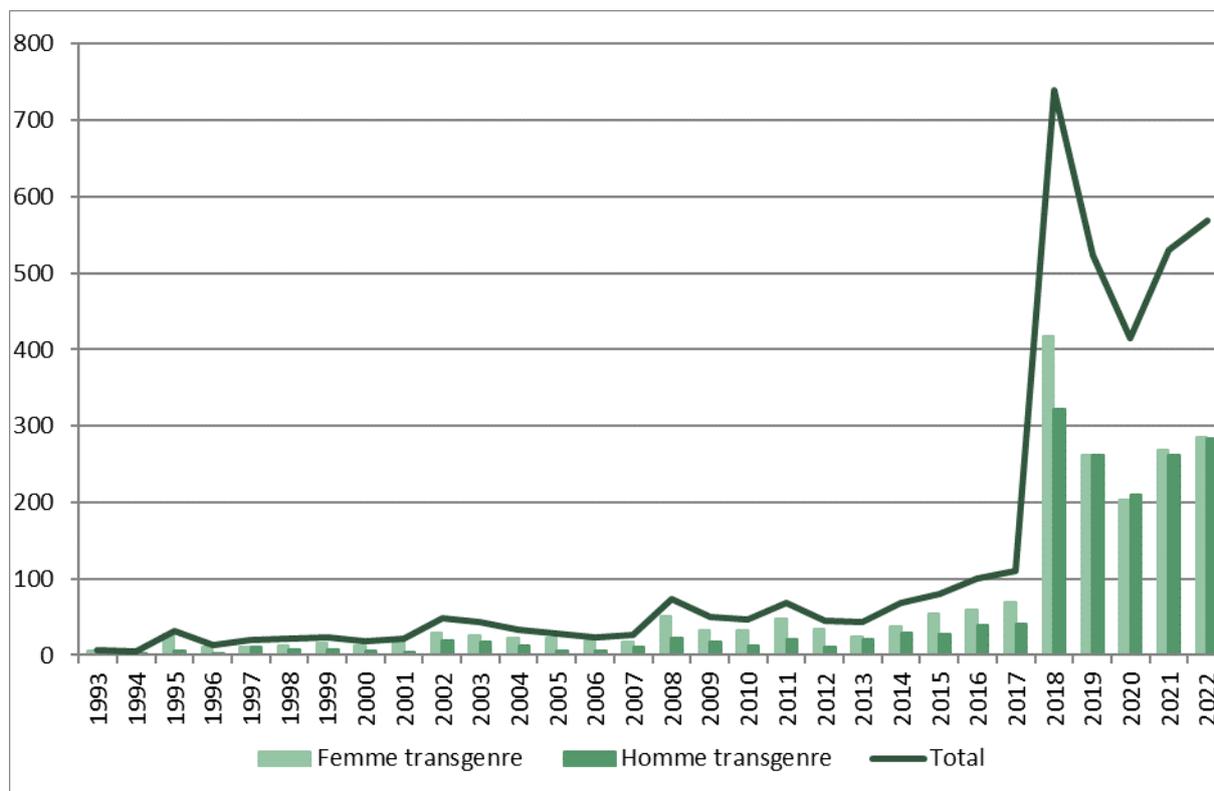
L'entrée en vigueur de la nouvelle législation a considérablement augmenté le nombre de demandes. Au fil des ans, il y avait déjà une tendance à la hausse.

L'année 2018 se caractérise par un pic énorme, avec 741 demandes. Les chiffres de 2019, 2020 et 2021 sont moins élevés, mais toujours quatre à cinq fois plus qu'en 2017. En 2022, 569 demandes ont été comptabilisées, le nombre le plus élevé depuis 2018.

Le pic relatif observé en 2008 peut s'expliquer par la modification apportée à la législation à l'époque. En 2007, la loi est en effet entrée en vigueur et a fait du changement de la mention officielle du sexe une question administrative. Avant 2007, il fallait entamer une procédure longue et incertaine qui comprenait un passage par le tribunal. Un certain nombre de personnes transgenres ont sûrement attendu la modification de la loi.

En 2018, des personnes ont une nouvelle fois attendu la nouvelle réglementation. Les critères médicaux stricts ont été supprimés, garantissant en principe l'accès à la procédure pour tout le monde. Les années qui ont suivi, les chiffres ont baissé par rapport à 2018, mais le nombre de demandes se situe cependant à un niveau plus élevé qu'auparavant, avec 524 demandes en 2019, 414 demandes en 2020 et 530 demandes en 2021 et 569 demandes en 2022. De plus, le déséquilibre sur le plan du genre semble définitivement faire partie du passé : la proportion de demandes émanant d'hommes transgenres était environ de 50% pour les 3 années.

**Graphique 1.1 : Évolution du nombre de changements de la mention officielle du sexe  
(1993 – décembre 2022)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 1.2 : Évolution du nombre de changements de la mention officielle du sexe  
(1993 - décembre 2022)**

Nombres par année selon le genre			
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total
1993	5	1	6
1994	4	1	5
1995	27	5	32
1996	11	3	14
1997	10	10	20
1998	13	8	21
1999	15	8	23
2000	12	6	18
2001	18	4	22
2002	30	19	49
2003	26	18	44
2004	22	12	34

2005	22	6	28
2006	19	5	24
2007	17	10	27
2008	51	22	73
2009	32	18	50
2010	33	13	46
2011	48	21	69
2012	35	10	45
2013	24	20	44
2014	38	30	68
2015	54	27	81
2016	60	40	100
2017	69	41	110
2018	418	322	740
2019	261	262	523
2020	204	210	414
2021	268	262	530
2022	285	284	569
<b>Total</b>	<b>2131</b>	<b>1698</b>	<b>3829</b>

Source : Registre national (traitement IEFH)

### 1.3. Âge

Les personnes transgenres qui passent de femme à homme (hommes transgenres) sont généralement un peu plus jeunes que les personnes qui font la transition inverse ; elles ont en moyenne 26 ans lors de l'enregistrement de la modification officielle de la mention de leur sexe. Chez les personnes transgenres qui passent d'homme à femme (femmes transgenres), l'âge moyen est de 35 ans. En raison de la forte augmentation du nombre de jeunes demandeur-se-s, les deux moyennes ont diminué par rapport à la période qui précède 2018.

La femme transgenre la plus âgée avait 89 ans au moment du changement de la mention officielle de son sexe, et l'homme transgenre le plus âgé avait 75 ans. Pour modifier l'enregistrement du sexe, une jeune doit être âgé-e de 16 ans au moins. Pourtant, au fil des années, quelques modifications ont été enregistrées pour des enfants âgés de 0 à 2 ans. Il s'agit très probablement d'enfants avec une variation des caractéristiques sexuelles (enfants intersexes) dont le sexe tel qu'il a été enregistré à la naissance a été adapté. En 2022, deux changements ont également été enregistrés dans la tranche d'âge des 12 à 15 ans.

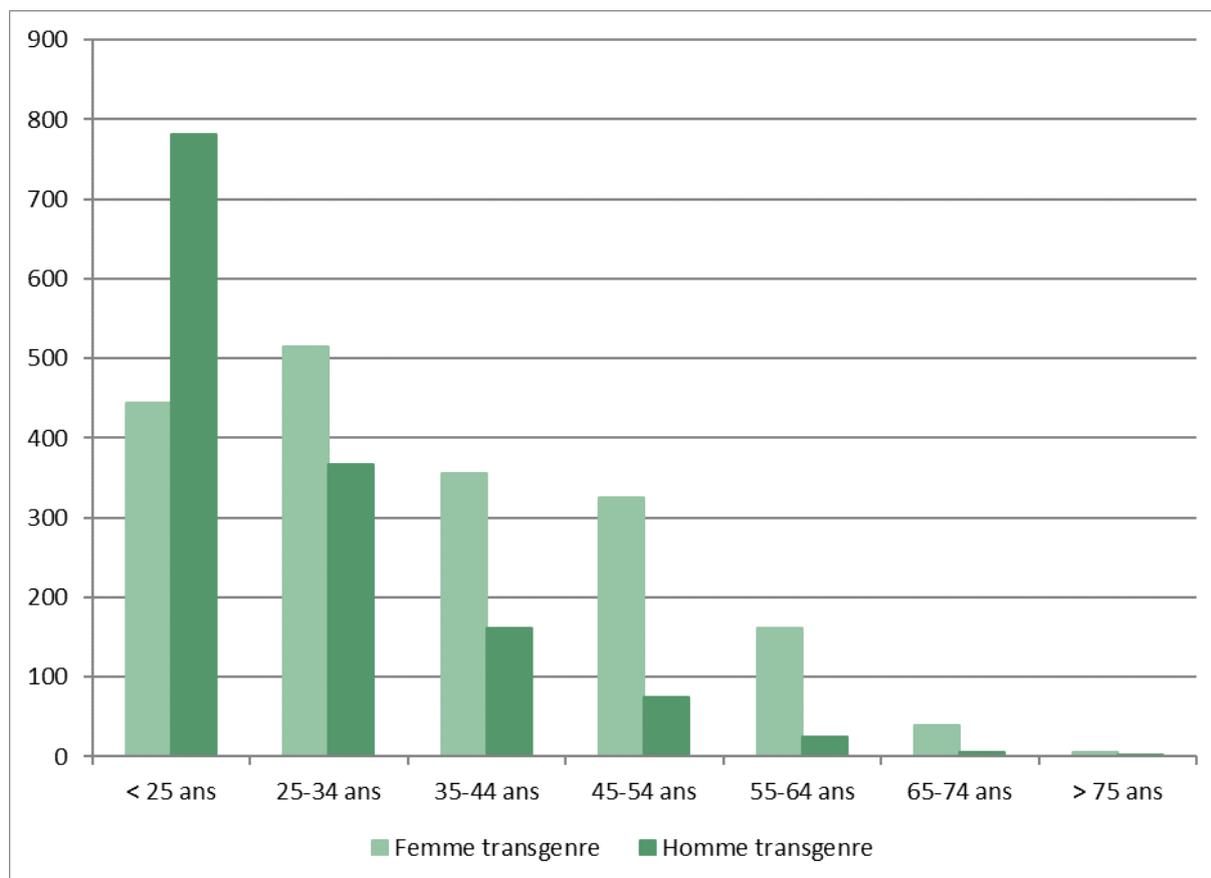
Parmi les jeunes, les hommes transgenres sont fortement surreprésentés. Chez les 16 à 20 ans, ils sont près de sept sur dix. À partir de 25 ans, ce sont les femmes transgenres qui sont surreprésentées.

**Tableau 1.3 : Nombres et répartition selon l'âge lors du changement de la mention officielle du sexe (1993 - décembre 2022)**

	Nombres			Proportion	
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Femme transgenre	Homme transgenre
0-2 ans	7	2	9	78%	22%
12-15 ans	0	2	2	0%	100%
16-17 ans	47	102	149	32%	68%
18-20 ans	215	475	690	31%	69%
21-24 ans	295	397	692	43%	57%
25-34 ans	603	423	1026	59%	41%
35-44 ans	392	181	573	68%	32%
45-54 ans	342	81	423	81%	19%
55-64 ans	178	27	205	87%	13%
65-74 ans	46	7	53	87%	13%
75-84 ans	5	1	6	83%	17%
85 et +	1	0	1	100%	0%
<b>Total</b>	<b>2131</b>	<b>1698</b>	<b>3829</b>	<b>56%</b>	<b>44%</b>

Source : Registre national (traitement IEFH)

**Graphique 1.2 : Nombres selon l'âge lors du changement de la mention officielle du sexe  
(1993 - décembre 2022)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 1.4 : Âge moyen lors du changement de la mention officielle du sexe  
(1993 - décembre 2022)**

Femme transgenre	Homme transgenre	Total
35,3	26,4	31,4

Source : Registre national (traitement IEFH)

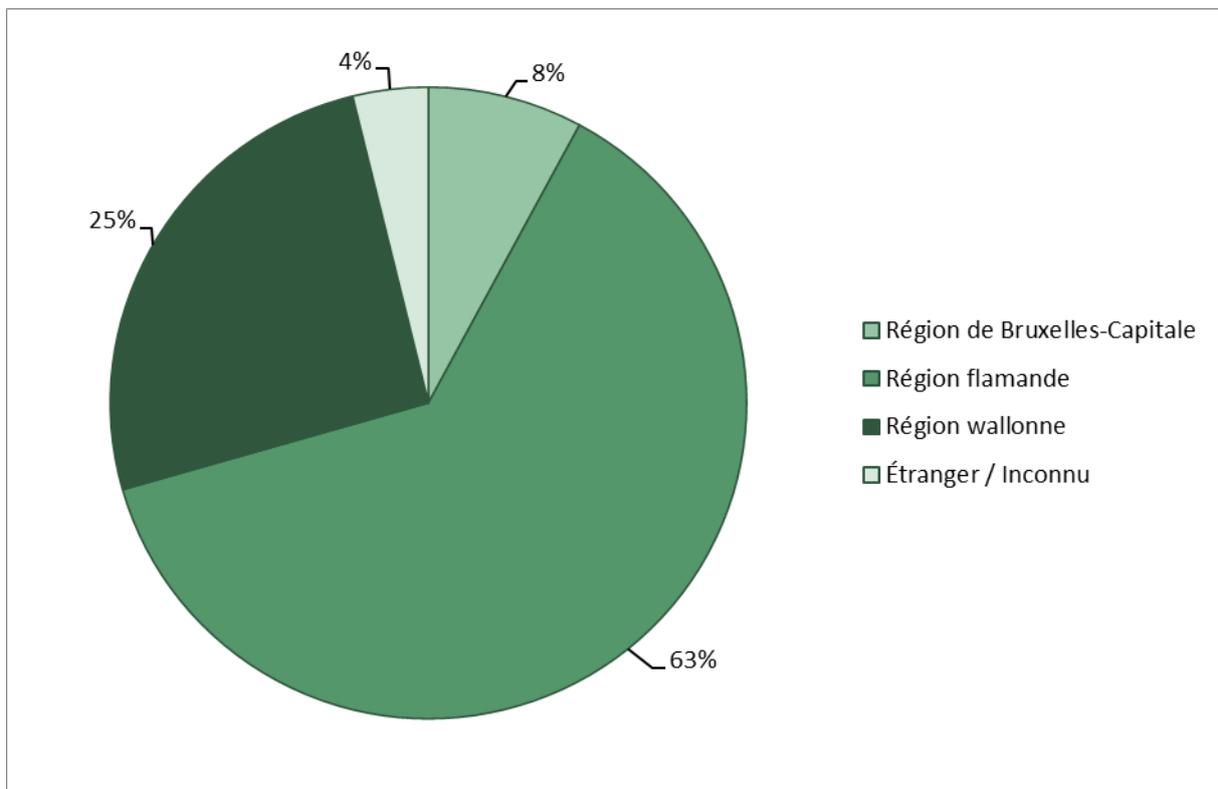
#### 1.4. Région

Jusqu'en 2017, il y avait peu de différences au niveau de la répartition par région des hommes transgenres et des femmes transgenres. Les proportions étaient assez stables, avec deux tiers de femmes transgenres contre un tiers d'hommes transgenres. L'introduction de la nouvelle législation a fait évoluer ces chiffres, tout d'abord en Flandre, où il y a proportionnellement eu davantage

d'hommes transgenres. Entre-temps, la même hausse s'est produite en Wallonie et, dans une moindre mesure, à Bruxelles.

En comparaison avec la population dans les différentes régions, la Flandre est clairement surreprésentée dans ces chiffres, et la Wallonie sous-représentée. La Flandre, qui représente 58% de la population belge, a enregistré 62% des changements de la mention du sexe. La Wallonie représente 31% de la population, mais n'enregistre que 26% des changements.

**Graphique 1.3 : Répartition des changements de la mention officielle du sexe selon la région (1993 - décembre 2022)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 1.5 : Nombres et répartition des changements de la mention officielle du sexe selon la région (1993 - décembre 2022)**

	Nombres			Proportion	
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Femme transgenre	Homme transgenre
Région de Bruxelles-Capitale	191	103	294	65%	35%
Région flamande	1307	1077	2384	55%	45%
Région wallonne	556	455	1011	55%	45%
Étranger / Inconnu	77	63	140	55%	45%
<b>Total</b>	<b>2131</b>	<b>1698</b>	<b>3829</b>	<b>56%</b>	<b>44%</b>

Source : Registre national (traitement IEFH)

## 2. L'impact de la législation

### 2.1. Comparaison des périodes d'enregistrement

La réglementation relative à la modification de l'enregistrement du sexe peut être subdivisée en trois périodes. Au cours de l'évolution, la procédure est devenue à chaque fois plus simple, le point de départ s'est déplacé du constat officiel d'un sexe vers l'enregistrement d'une identité de genre et enfin, le langage a également changé. Par exemple, cet aperçu chiffré ne parle plus de l'enregistrement d'un changement de sexe, mais de la modification de l'enregistrement du sexe.

Ce paragraphe compare le profil des personnes transgenres ayant demandé une modification de l'enregistrement dans le cadre de la réglementation actuelle à celui des personnes ayant utilisé la loi du 10 mai 2007 relative à la transsexualité et à celui des personnes qui ont introduit une demande de modification auprès du tribunal avant l'entrée en vigueur de cette législation.

Fin 2017, 1.054 personnes en Belgique avaient enregistré un changement de la mention officielle de leur sexe. Fin 2022, le nombre total de personnes était de 3.829. Cela signifie que près de trois quarts de tous les changements dans l'enregistrement du sexe datent d'après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Puisque la nouvelle procédure prévoit un délai d'attente de trois mois minimum,

il faut en réalité compter à partir d'avril 2018. Les changements enregistrés entre avril 2018 et fin décembre 2022 sont deux fois plus élevés qu'au cours des 25 dernières années.

Les chiffres ci-dessous concernent trois périodes d'enregistrement distinctes : tout d'abord, de janvier 1993 à juin 2007, la période durant laquelle un changement devait être reconnu par un-e juge ; deuxièmement, de juillet 2007 à mars 2018, la période durant laquelle la modification était en principe une simple procédure administrative, mais avec des conditions médicales très strictes ; et troisièmement, à partir d'avril 2018, lorsque le point de départ est devenu l'autodétermination et que les conditions médicales ont été supprimées.

Les changements de la mention du sexe comptabilisés entre avril 2018 et décembre 2022 représentent 72% du total.

**Tableau 2.1 : Nombres et proportion de changements de la mention officielle du sexe selon la période d'enregistrement (1993 – décembre 2022)**

	Nombres			Proportion	
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Femme transgenre	Homme transgenre
janv 1993-juin 2007	244	110	354	69%	31%
juill 2007-mars 2018	465	258	723	64%	36%
avr 2018-déc 2022	1422	1330	2752	52%	48%
<b>Total</b>	<b>2131</b>	<b>1698</b>	<b>3829</b>	<b>56%</b>	<b>44%</b>

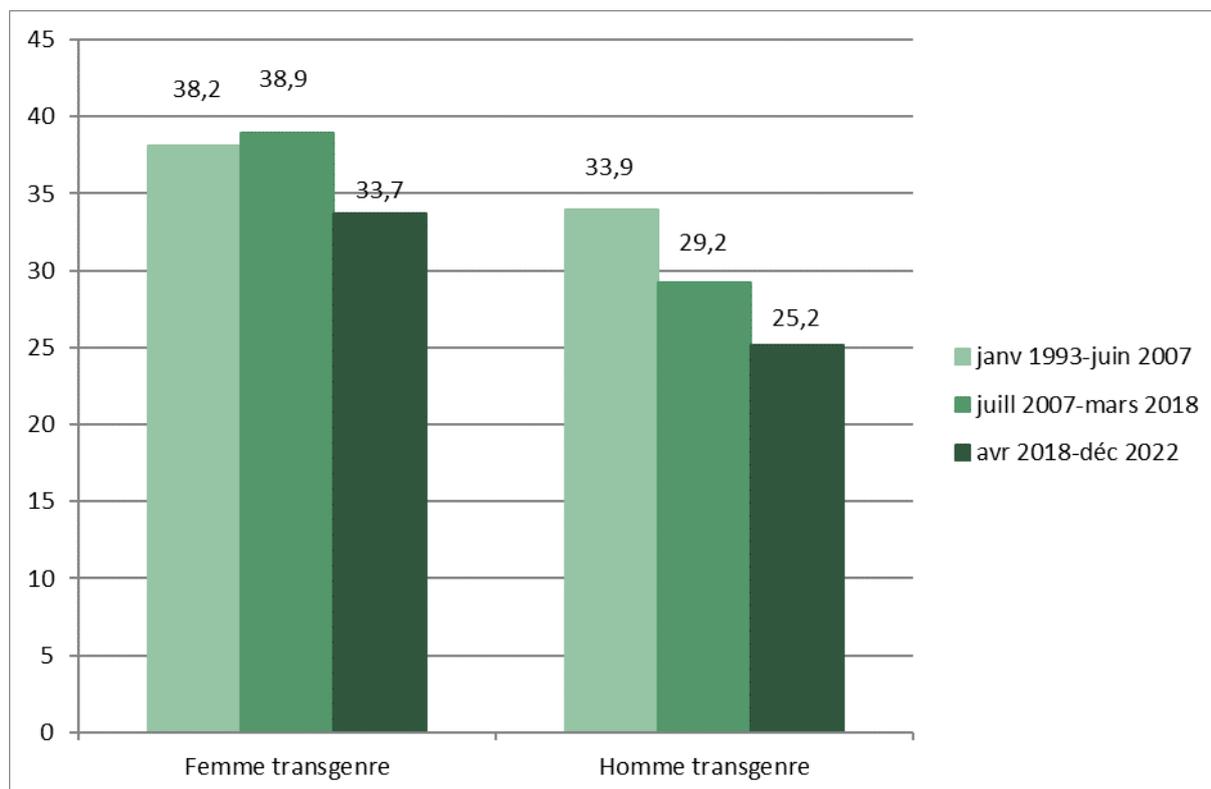
Source : Registre national (traitement IEFH)

La proportion d'hommes transgenres augmente à mesure que la procédure devient plus simple. Au cours de la dernière période, 48% des changements concernent des hommes transgenres. Au cours de la première période, ce pourcentage était de 31%, contre 36% entre 2007 et 2018.

L'âge moyen des demandeur-se-s est beaucoup plus bas au cours de la période la plus récente.

L'évolution est très prononcée pour les hommes transgenres. Leur âge moyen n'est que 25,2 ans. La répartition par âge est restée assez stable jusqu'en 2018.

**Graphique 2.1 : Âge moyen au moment du changement de la mention officielle du sexe selon la période d'enregistrement et le genre (1993 – décembre 2022)**



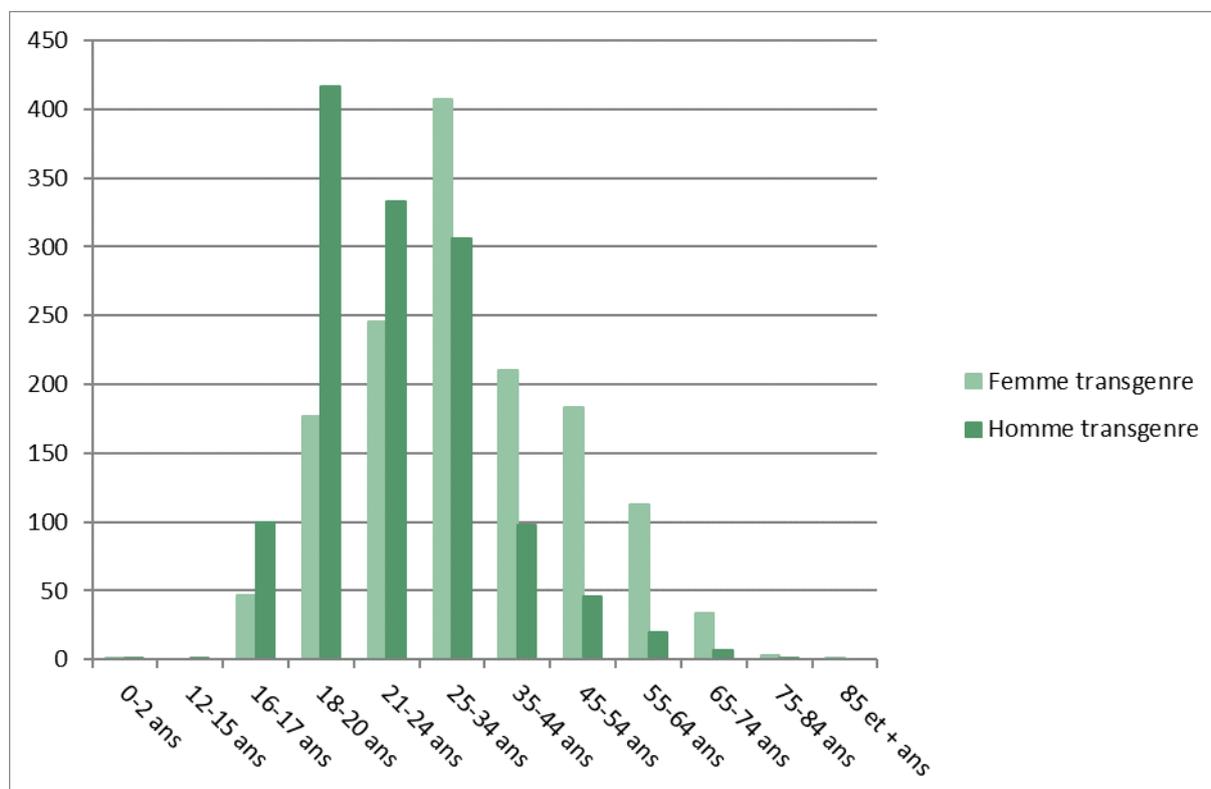
Source : Registre national (traitement IEFH)

## **2.2. Profil des demandeur-euse-s d'un changement d'enregistrement selon la nouvelle législation (avril 2018 - décembre 2022)**

Dans la répartition par âge des personnes ayant demandé un changement d'enregistrement du sexe entre avril 2018 et décembre 2022, les hommes transgenres sont fortement surreprésentés parmi les jeunes.

Alors que jusqu'en 2018, il y a toujours eu une prépondérance de deux tiers de femmes transgenres avec un âge moyen de 40 ans au moment du changement, 48% des nouveaux-les demandeur-euse-s ont moins de 25 ans. Chez les hommes transgenres, cette proportion est même de 64%. Au cours des années qui ont précédé la modification de la loi, le nombre de jeunes hommes transgenres avait déjà augmenté. Cette catégorie semble être celle qui tire le plus profit de la nouvelle législation.

**Graphique 2.2 : Nombres selon l'âge lors du changement de la mention officielle du sexe, selon le genre (avril 2018 – décembre 2022)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 2.2 : Nombres et répartition selon l'âge lors du changement de la mention officielle du sexe (avril 2018 – décembre 2022)**

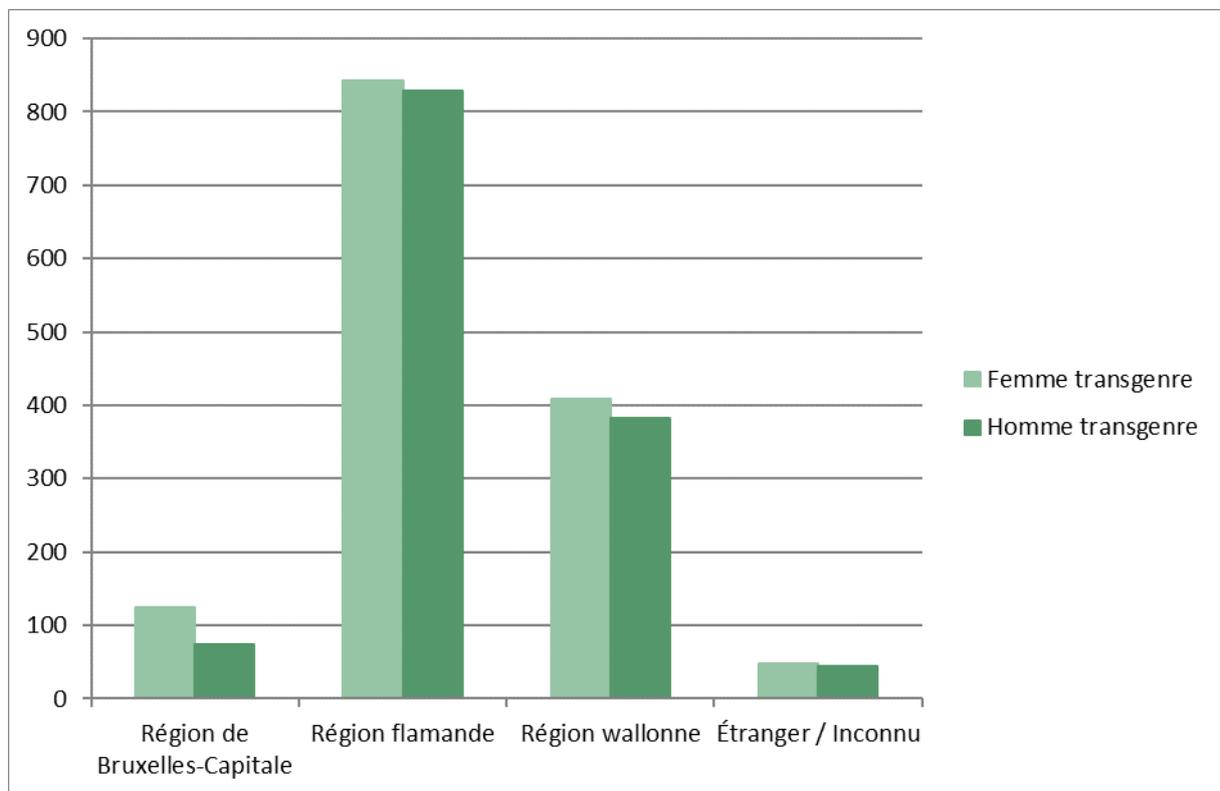
	Nombres			Répartition		
	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Femme transgenre	Homme transgenre	Total
0-2 ans	1	1	2	0%	0%	0%
12-15 ans	0	1	1	0%	0%	0%
16-17 ans	47	100	147	3%	8%	5%
18-20 ans	177	417	594	12%	31%	22%
21-24 ans	246	333	579	17%	25%	21%
25-34 ans	407	306	713	29%	23%	26%
35-44 ans	210	98	308	15%	7%	11%
45-54 ans	183	46	229	13%	3%	8%
55-64 ans	113	20	133	8%	2%	5%

65-74 ans	34	7	41	2%	1%	1%
75-84 ans	3	1	4	0%	0%	0%
85 et +	1	0	1	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>1422</b>	<b>1330</b>	<b>2752</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Registre national (traitement IEFH)

61% des changements récents ont été enregistrés en Région flamande, 29% en Région wallonne et 7% à Bruxelles. En Flandre, les nombres de femmes transgenres et d'hommes transgenres se rejoignent beaucoup plus que dans les autres régions.

**Graphique 2.3 : Nombres de changements de la mention officielle du sexe selon la région et le genre (avril 2018 – décembre 2022)**



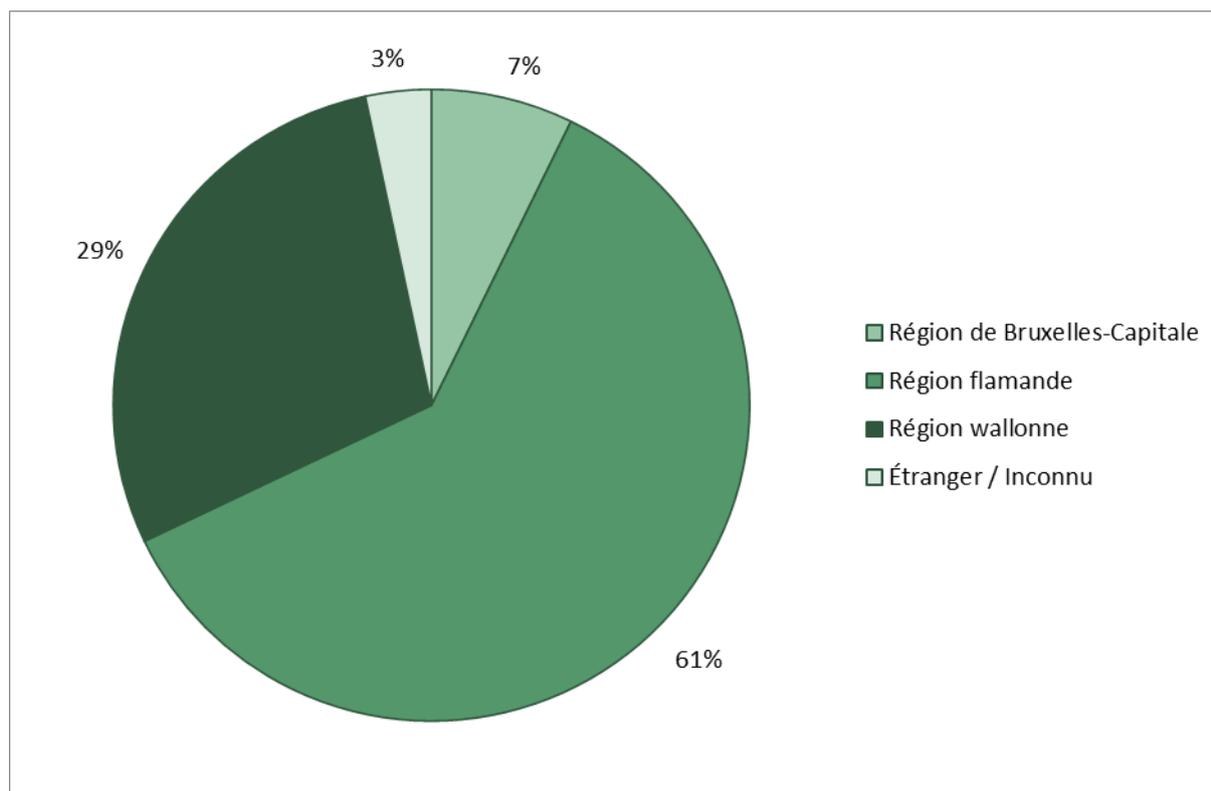
Source : Registre national (traitement IEFH)

**Tableau 2.3 : Nombres de changements de la mention officielle du sexe selon la région et le genre  
(avril 2018 – décembre 2022)**

	Femme transgenre	Homme transgenre	Total	Femme transgenre	Homme transgenre	Total
Région de Bruxelles-Capitale	125	74	199	9%	6%	7%
Région flamande	842	828	1670	59%	62%	61%
Région wallonne	408	383	791	29%	29%	29%
Étranger / Inconnu	47	45	92	3%	3%	3%
<b>Total</b>	<b>1422</b>	<b>1330</b>	<b>2752</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Registre national (traitement IEFH)

**Graphique 2.4 : Proportion de changements de la mention officielle du sexe selon la région  
(avril 2018 – décembre 2022)**



Source : Registre national (traitement IEFH)

Éditeur : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Place Victor Horta 40  
1060 Bruxelles  
T 02 233 41 75 – F 02 233 40 32  
[egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be](mailto:egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be)  
[www.iefh.belgium.be](http://www.iefh.belgium.be)

Auteure : Hildegard Van Hove

Cette publication paraît uniquement en tant que document web.  
*Deze publicatie is eveneens beschikbaar in het Nederlands.*